

- Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, au sujet de l'introduction de liqueurs enivrantes, d'armes, munitions et autres choses pour être vendues aux natifs du dit Territoire et autres personnes y résidant. (*Pas imprimée.*)
- No. 58 . . . LOIS DE MANITOBA :—Réponse à une adresse. Lois de Manitoba, décrétées durant la dernière session de la législature locale, au sujet de l'inscription et des qualifications des électeurs; et de la constitution d'une cour suprême. (*Pas imprimée.*)
- No. 59 . . . ELECTIONS, COLOMBIE-BRITANNIQUE ET MANITOBA :—Rapport d'après les archives des élections des membres de la présente Chambre des Communes pour la Colombie Anglaise et Manitoba, indiquant le nombre total de votes enregistrés dans chaque division électorale où il y a eu contestation, avec le nombre total de votes enregistrés dans chaque telle division, le nombre de votes inscrits sur les listes électorales de ces divisions respectivement, et la population de chaque collège électoral telle qu'indiquée par le dernier recensement, préparé par le greffier de la couronne en chancellerie.
- No. 60 . . . RÉSERVE DES SAUVAGES, SARNIA :—Réponse à une adresse. Correspondance entre le secrétaire d'Etat pour les provinces et toute partie ou parties, y compris les officiers du département, touchant le lot de front No. 51 de la réserve des Sauvages, à Sarnia. (*Pas imprimée.*)
- No. 61 . . . COMMERCE DES INDES OCCIDENTALES :—Réponse à une adresse. Correspondance, etc, depuis le 1er juillet 1867 ayant trait aux relations entre le Canada et les Antilles.
- RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE :—Do, do. (*Pas imprimé.*)
- No. 62 . . . CANAL DE LA BAIE VERTE :—Réponse à une adresse. Rapport et estimés ayant trait au canal de la Baie Verte.
- No. 63 . . . RAVIN DE SHIPPEGAN :—Réponse à une adresse. Correspondance, Ordres en conseil, Rapports, Estimations, relatifs au creusement du ravin de Shippegan. (*Pas imprimée.*)
- No. 64 . . . EMIGRANTS, FORT GARRY :—Etat indiquant la dépense encourue pour procurer des voitures et des hommes à l'endroit appelé "Prince Arthur's Landing" pour le transport des émigrants à Fort Garry; ainsi que pour le même service depuis le terminus ouest du lac Supérieur et le chemin de Shebandowan jusqu'au côté nord du Lac des Bois; et depuis le Lac des Bois jusqu'au Fort Garry; aussi, le nombre d'émigrants transportés sur la dite route.
- No. 65 . . . PRODUITS EN ENTREPÔT :—Réponse à une adresse. Correspondance relative à des honoraires exigés par des officiers américains sur des denrées et produits passant par les Etats-Unis en entrepôt.
- No. 66 . . . CHARRUES :—Réponse à une adresse. Nombre de charrues à double soc entrées au port de Guelph, la valeur de ces charrues, le nombre de celles qui ont payé un droit, le nombre (s'il en est) qui n'ont point payé de droit. (*Pas imprimée.*)